

CONTRIBUTION GIMELEC n°1

Pilotage du bâtiment, brique du système énergétique

Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronique française. Nos adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques. Les adhérents du GIMELEC sont donc particulièrement concernés par les travaux du Comité prospectif de la CRE.

Face aux objectifs d'électrification et de transition énergétique, le GIMELEC est depuis longtemps convaincu de l'impérieuse nécessité du déploiement des solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments et du développement de la flexibilité de l'infrastructure électrique.

Guerre en Ukraine, impératif de maintenance du parc électronucléaire, retard pris par la France dans le déploiement des énergies renouvelables et d'actions d'économies d'énergie : les besoins de flexibilité en France et en Europe sont aujourd'hui importants, structurels et urgents.

Parallèlement, le secteur du bâtiment représente une part conséquente et volatile de la consommation électrique nationale. Force est de constater cependant que le pilotage de la consommation demeure absent de la politique énergétique des bâtiments en France : neuf bâtiments sur dix ne disposent même pas d'outils basiques de visualisation des différents postes de consommation, prérequis indispensable pour pouvoir les piloter.

Pour faire moins et mieux consommer les bâtiments, il est nécessaire d'adopter une approche systémique et pérenne : nous saluons donc le lancement des travaux du comité prospectif dont nous espérons qu'il aboutira à une feuille de route permettant l'essor des solutions de pilotage des bâtiments en France, prérequis indispensable à l'atteinte de nos objectifs énergétiques et climatiques.

Le bâtiment brique du réseau électrique ? Une évidence très récente

Le GIMELEC considère depuis longtemps le bâtiment comme partie intégrante de l'infrastructure électrique. L'électrification des usages (déploiement massif dans les bâtiments des IRVE, des PAC, etc.) tout comme le développement des énergies renouvelables locales ne font que renforcer le rôle à jouer du bâtiment dans l'équilibre du réseau d'électricité.

Ce constat, finalement peu partagé par les parties prenantes face aux enjeux, s'est largement diffusé à l'aune des tensions sur l'équilibre offre demande.

1. Le pilotage du bâtiment, parent pauvre des réglementations bâties

Il est tout d'abord à noter que l'existence même des solutions de pilotage (ou « BACS » en anglais) dans la réglementation française est extrêmement récente : elle date du 20 juillet 2020 avec la parution du « décret BACS », transposition d'une partie de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments. Depuis le départ, les réglementations thermiques ignorent donc l'existence de ces solutions ce qui crée un certain nombre de biais qui perdurent : ainsi les moteurs de calcul qui leur sont adossés ne permettent pas de valoriser les solutions GTB performantes de par leur pas de temps horaire, trop « grossier ».

La prescription dans le secteur du bâtiment reposant beaucoup sur les exigences réglementaires, cette absence dans le corpus réglementaire a donc des conséquences concrètes et importantes sur le déploiement des solutions de pilotage.

Côté administration, la répartition des codes, celui de l'énergie pour la DGEC, celui du bâtiment pour la DHUP, rend difficile le traitement transversal du sujet du pilotage énergétique du bâtiment, qui se situe par nature à l'intersection de ces deux domaines administratifs.

Le GIMELEC milite donc pour une clarification de l'organisation des pouvoirs publics sur le sujet du déploiement des technologies rendant possible le pilotage énergétique du bâtiment, ce qui renforcerait au passage la garantie d'une bonne mise en œuvre des textes administratifs existants et à venir.

2. kWh ET kW

Avec les problématiques relatives à l'équilibre offre-demande de cet hiver et ceux à venir, certains ont découvert le poids des secteurs du logement et du tertiaire dans la consommation d'électricité en France. Face à ce constat il en est un autre : celui de l'absence du sujet de la « puissance » dans les réglementations thermiques.

Le cadre relatif à la gestion de la puissance, aussi important que celui de la maîtrise de l'énergie, reste à construire que ce soit en termes de recherche, de connaissances techniques des acteurs ou d'existence réglementaire.

Pour exemple, les deux études¹ présentées lors du colloque "Flexibilité énergétique du bâtiment au service de la neutralité carbone" du 8 mars 2022 coorganisé par le GIMELEC constituent quasiment les seuls documents aujourd'hui disponibles en France consacrés à la flexibilité dans le bâtiment.

Le sujet souffre plus généralement de l'absence de données fiables, systématisées et actualisées à intervalle régulier sur lesquelles pourraient s'appuyer les équipementiers. La CRE, dans sa mission d'organisation et de contrôle des marchés de l'énergie, trouverait ici un champ intéressant à investir.

¹ <https://gimelec.fr/communiquede-presse-colloque-flexibilite-energetique-des-batiments-lancement-dune-plateforme-digitale-pour-accelerer-la-flexibilisation-energetique-dans-le-tertiaire/>

Quel rôle de la CRE dans le monde du bâtiment ?

Le constat établi d'un monde du bâtiment partie intégrante des réseaux, il en découle naturellement un questionnement sur le rôle de leur régulateur, la CRE.

3. Le bâtiment rend service au réseau électrique : comment rémunérer le service de flexibilité ?

Dès le début de l'hiver 2022, gestionnaires et propriétaires de bâtiments tertiaires ont été mis à contribution par RTE pour soulager le réseau électrique via un appel aux comportements citoyens. Cette situation, qui est appelée à se reproduire ces prochains hivers, invite à penser le sujet sur le temps long. Si l'on considère désormais que le potentiel de flexibilité des bâtiments est nécessaire à long terme à l'équilibre offre/demande et à la sécurisation des réseaux face aux incertitudes côtés offre comme demande (assurance), alors il est nécessaire de mettre en œuvre les cadres économiques et réglementaires ad hoc. Un chantier à ouvrir où la CRE a toute sa légitimité.

1. IRVE & pilotage énergétique local

La CRE en a pleinement conscience : le déploiement des IRVE connaît aujourd'hui une accélération très forte. Si le GIMELEC salue cette dynamique, force est de constater qu'elle ne s'accompagne pour l'instant pas d'une réflexion sur le pilotage de la boucle énergétique locale. L'électrification des usages, au premier rang desquels la mobilité, et le développement des énergies renouvelables locales ouvrent tout un champ de possibilités techniques et économiques. La CRE a ici un rôle essentiel à jouer pour permettre l'émergence de ceux les plus à même de minimiser les contraintes techniques sur les réseaux et économiques sur les consommateurs de cette électrification.

Au-delà de la réglementation, des barrières organisationnelles et de marché à lever

Une mauvaise exploitation peut réduire à néant l'intérêt du meilleur système GTB. Conscient des défis organisationnels que cela représente, le GIMELEC a produit une étude² consacrée à l'usage fait de la GTB par les collectivités locales. Elle fut l'occasion de faire émerger plusieurs retours d'expériences positifs comme négatifs et d'identifier les clés de réussite d'un projet de déploiement et d'exploitation de GTB : ce travail mériterait d'être prolongé par les pouvoirs publics, notamment en vue de souligner la dimension « métier et formation » qui est une des clés méconnues du déploiement réussi de la GTB. Par ailleurs, la prise en compte d'un nouveau lot « pilotage » dans la rédaction des clauses techniques du bâtiment permettrait d'aller au-delà du silotage des périmètres techniques traditionnels et de véritablement installer la GTB au sein des cahier des charges des projets de construction/rénovation.

Plus généralement, la manière dont est abordé l'enjeu du bâtiment doit être interrogée. L'approche très « constructive » du secteur et de l'Etat se fait au détriment des sujets d'exploitation, extrêmement peu visibles alors même qu'ils sont essentiels notamment lorsqu'il s'agit de maintien de la performance énergétique. Un rééquilibrage doit s'opérer en faveur d'une approche plus « immobilière ».

² <https://gimelec.fr/synthese-etude-collectivites-4-cles-pour-reussir-le-decret-tertiaire/>

Un besoin criant de données

Comme nous avons pu le souligner précédemment, l'absence des technologies de pilotage dans le corpus réglementaire a eu une conséquence : la quasi-absence de travaux universitaires (cf. remarques précédentes) sur les études « flexibilités et statistiques sur l'état réel du parc. Il découle de ce manque de nombreuses difficultés, dont celle du pilotage des politiques publiques (cf. mise en œuvre du décret tertiaire).

Si les données récoltées via la base de données OPERAT devraient en partie répondre à cette problématique, il est important pour le GIMELEC d'investir dans l'exploitation universitaire de ces dernières : le nécessaire renforcement de l'expertise publique en la matière en dépend.

Conclusion

Le contexte énergétique actuel a eu pour conséquence d'imposer à tous l'évidence : le bâtiment fait partie de l'infrastructure électrique. La dimension énergétique a jusque-là toujours été mineure dans la décision de s'équiper en GTB : hier, la sécurité des accès, aujourd'hui la gestion des espaces avec l'irruption massive du télétravail. Demain le pilotage énergétique des bâtiments ?

Les technologies performantes, largement disponibles, n'attendent qu'un cadre réglementaire et économique favorable pour se massifier. Le GIMELEC salue donc le lancement des travaux du comité prospective de la CRE et s'y investira avec conviction.